

<p>Data Processing Agreement</p>	<p>Accord de traitement des données personnelles</p>
<p>This Data Processing Agreement (“Agreement”) forms part of the Platform Subscription Agreement or the General Terms and Conditions (each a “Subscription Agreement”), as applicable, and is entered into between the customer (the “Customer”) and the relevant Datassential entity (“Provider”), each as named in the Product Order Form (together as the “Parties”).</p>	<p>Le présent Accord de traitement des données personnelles (l’« Accord ») fait partie intégrante du Contrat d’Abonnement à la Plateforme ou des Conditions Générales (chacun étant un « Contrat d’Abonnement »), selon le cas, et est conclu entre le client (le « Client ») et l’entité Datassential concernée (« Prestataire »), chacun tel que désigné dans la Commande (collectivement les « Parties »).</p>
<p>This Agreement shall only apply to the Processing of Personal Data for the provision of Services described in the Product Order Form related to the use of the Platform. Capitalized terms used but not defined in this Agreement shall have the meanings given to them in the GDPR or, if not defined in the GDPR, the Subscription Agreement.</p>	<p>Le présent Accord ne s’appliquera qu’au Traitement des Données à caractère personnel réalisé dans le cadre de la fourniture des Services décrits dans la Commande en lien avec l’utilisation de la Plateforme. Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans le présent Accord auront la signification qui leur est donnée dans le RGPD ou, s’ils ne sont pas définis dans le RGPD, dans le Contrat d’Abonnement.</p>
<p>1. Definitions and Interpretation</p>	<p>1. Définitions et interprétation</p>
<p>1.1 In the event of any conflict in interpretation between the English and French versions, the English version of this Agreement prevails</p>	<p>1.1 En cas de conflit d’interprétation entre les versions anglaise et française des présentes, la version anglaise de l’Accord.</p>
<p>1.2 Unless otherwise defined herein, capitalized terms and expressions used in this Agreement shall have the following meaning:</p>	<p>1.2 Sauf définition contraire dans les présentes, les termes et expressions commençant par une majuscule utilisés dans l’Accord auront la signification suivante :</p>
<p>1.2.1 “Customer Personal Data” means any Personal Data Processed by Provider on behalf of Customer pursuant to or in connection with the Subscription Agreement;</p>	<p>1.2.1 « Donnée à caractère personnel du Client » désigne toute Donnée à caractère personnel traitée par le Prestataire pour le compte du Client en vertu du Contrat d’Abonnement ou en relation avec celui-ci ;</p>

<p>1.2.2 “Data Protection Laws” means, to the extent applicable to the Processing of Customer Personal Data by Provider, all applicable data protection and privacy legislation in force from time to time in the EU and UK, including Regulation (EU) 2016/679 (“GDPR”); the GDPR as defined in section 3(10) (as supplemented by section 205(4)) of the DPA 2018 (“UK GDPR”); the UK Data Protection Act 2018 (“DPA 2018”); the US Data Protection Laws, the Privacy and Electronic Communications Directive 2002/58/EC (as updated by Directive 2009/136/EC), and the relevant national implementing legislation; the UK Privacy and Electronic Communications Regulations 2003 (SI 2003/2426) as amended and any other legislation and regulatory requirements in force from time to time which apply to a party relating to the use of Personal Data;</p>	<p>1.2.2 « Lois sur la protection des données » désigne, dans la mesure où elles s’appliquent au Traitement des Données à caractère personnel du Client par le Prestataire, toutes les lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée en vigueur dans l’UE et au Royaume-Uni, y compris la Réglementation (UE) 2016/679 (« RGPD ») ; le RGPD tel que défini à la section 3(10) (tel que complété par la section 205(4)) du DPA 2018 (« RGPD UK ») ; la loi anglaise sur la protection des données de 2018 (« Data Protection Act 2018 » ou « DPA 2018 ») ; les Lois américaines sur la protection des données, la Directive 2002/58/CE relative à la confidentialité et aux communications électroniques (telle que mise à jour par la Directive 2009/136/CE), et les textes de transposition en droit interne ; les Règlements anglais de 2003 sur la confidentialité et les communications électroniques (SI 2003/2426) telles que modifiées et toute autre législation et exigence réglementaire en vigueur de temps à autre qui s’appliquent à une partie relativement à l’utilisation des Données à caractère personnel ;</p>
<p>1.2.3 “Product Order Form” means the order form appended to the Subscription Agreement.</p>	<p>1.2.3 « Commande » désigne le bon de commande annexé au Contrat d’Abonnement.</p>

<p>1.2.4 “Services” means Customer’s use of the Provider’s Platform and any related services Provider provides to Customer under the Subscription Agreement and in accordance with the Product Order Form.</p>	<p>1.2.4 « Services » désigne l’utilisation par le Client de la Plateforme du Prestataire et tous les services connexes que le Prestataire fournit au Client en vertu du Contrat d’Abonnement et conformément à la Commande.</p>
<p>1.2.5 “Sub-processor” means any person appointed by or on behalf of a Processor to process Customer Personal Data on behalf of Customer in connection with the Services, Subscription Agreement or this Agreement.</p>	<p>1.2.5 « Sous-traitant ultérieur » désigne toute personne désignée par ou pour le compte d’un Sous-traitant pour traiter les Données à caractère personnel du Client pour le compte du Client dans le cadre de la fourniture des Services, du Contrat d’Abonnement ou du présent Accord.</p>
<p>1.2.6 “Standard Contractual Clauses” means where the GDPR applies, the standard contractual clauses annexed to the European Commission’s Implementing Decision 2021/914 of 4 June 2021 on standard contractual clauses for the transfer of personal data to third countries pursuant to Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council (“EU SCCs”); or where the UK GDPR applies, the applicable standard data protection clauses adopted pursuant to Article 46(2)(c) or (d) of the UK GDPR (“UK SCCs”).</p>	<p>1.2.6 « Clauses contractuelles types » désigne, lorsque le RGPD s’applique, les clauses contractuelles types annexées à la décision d’exécution 2021/914 de la Commission européenne du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnels vers des pays tiers en vertu du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (“CCT UE”) ; ou lorsque le RGPD UK s’applique, les clauses types de protection des données applicables adoptées en vertu de l’Article 46(2)(c) ou (d) du RGPD UK (“CCT UK”).</p>
<p>1.2.7 “US Data Protection Laws” means the California Consumer Privacy Act as amended (“CCPA”), the</p>	<p>1.2.7 « Lois américaines sur la protection des données » désigne la loi californienne sur la protection de la vie</p>

<p>Virginia Consumer Data Protection Act, the Colorado Privacy Act, the Utah Consumer Privacy Act, and the Connecticut Data Privacy Act, and any other similar data or privacy law in effect in the United States as applicable to the Processing of Personal Data under this Agreement.</p>	<p>privée des consommateurs (« CCPA »), la loi sur la protection des données des consommateurs de Virginie (« VCDPA »), la loi sur la protection de la vie privée du Colorado (« CPA »), la loi sur la protection de la vie privée des consommateurs de l'Utah (« UCPA ») et la loi sur la protection de la vie privée du Connecticut (« CDPA »), et toute autre loi similaire sur les données ou la vie privée en vigueur aux États-Unis, applicable au Traitement des Données à caractère personnel dans la cadre du présent Accord.</p>
<p>2. Processing of Customer Personal Data</p>	<p>2. Traitement des Données à caractère personnel du Client</p>
<p>2.1 The subject matter, nature, purpose, type of Personal Data and categories of Data Subjects are described in Schedule 1.</p>	<p>2.1 L'objet, la nature, la finalité, le type de Données à caractère personnel et les catégories de Personnes Concernées sont décrits à l'Annexe 1.</p>
<p>2.2 The Parties acknowledge that any Processing of Customer Personal Data by Provider pursuant to this Agreement shall be in the capacity of a Processor.</p>	<p>2.2 Les Parties reconnaissent que le Prestataire agit en qualité de Sous-traitant dans le cadre du Traitement des Données à caractère personnel du Client en vertu du présent Accord.</p>
<p>2.3 To the extent the CCPA applies to the Processing of Customer Personal Data, such Customer Personal Data will be disclosed by Customer to Provider to perform the Services, and Provider will act as Customer's "Service Provider" as such terms are defined under CCPA, with respect to such data.</p>	<p>2.3 Dans la mesure où le CCPA s'applique au Traitement des Données à caractère personnel du Client, ces Données à caractère personnel du Client seront divulguées par le Client au Prestataire pour exécuter les Services et le Prestataire agira en tant que « Prestataire de services » du Client au sens du CCPA, en ce qui concerne ces données.</p>

<p>2.4 The Parties agree that the specific “business purpose(s)”, as “business purpose” is defined under CCPA, of Provider’s Processing of Customer Personal Data are identified in Schedule 1.</p>	<p>2.4 Les Parties conviennent que la ou les « finalité(s) commerciale(s) » spécifiques, au sens du CCPA, du Traitement des Données à caractère personnel du Client par le Prestataire sont identifiées dans l’Annexe 1.</p>
<p>2.5 Provider:</p>	<p>2.5 Le Prestataire :</p>
<p>2.5.1 shall comply with all Data Protection Laws in the Processing of Customer Personal Data;</p>	<p>2.5.1 se conformera à toutes les Lois sur la protection des données dans le cadre du Traitement des Données à caractère personnel du Client ;</p>
<p>2.5.2 shall not Process Customer Personal Data other than on Customer’s documented instructions, unless otherwise required by law, including, without limitation, as necessary for Provider to provide the Services or comply with its obligations in the Subscription Agreement and as described in Schedule 1;</p>	<p>2.5.2 ne traitera les Données à caractère personnel du Client que sur les instructions documentées du Client, sauf si la loi l’exige, y compris, mais sans s’y limiter, lorsque cela est nécessaire pour que le Prestataire fournisse les Services ou se conforme à ses obligations au titre du Contrat d’Abonnement, et tel que décrit à l’Annexe 1 ;</p>
<p>2.5.3 shall immediately inform Customer if, in Provider’s opinion, an instruction from Customer related to Processing Customer Personal Data infringes any Data Protection Laws;</p>	<p>2.5.3 informer immédiatement le Client si, de l’avis du Prestataire, une instruction du Client relative au Traitement des Données à caractère personnel du Client enfreint les Lois sur la protection des données ;</p>
<p>2.5.4 shall provide reasonable assistance to Customer as necessary for Customer to comply with its obligations under Data Protection Laws, including as may be applicable under UK GDPR and taking into account the nature of the Processing and the information available,</p>	<p>2.5.4 fournira une assistance raisonnable au Client lorsque cela est nécessaire pour que le Client se conforme à ses obligations en vertu des Lois sur la protection des données, y compris, le cas échéant, en vertu du RGPD UK, et en tenant compte de la nature du Traitement et</p>

<p>assisting Customer to meet its obligations to keep Personal Data secure; notifying the Information Commissioner's Office ("ICO") of Personal Data Breaches; notifying the Data Subjects of Personal Data Breaches; responding to Data Subjects' rights requests; carrying out data protection impact assessments ("DPIA") when required; and consulting the ICO where a DPIA indicates there is a high risk that cannot be mitigated;</p>	<p>des informations disponibles, aidera le Client à respecter ses obligations en matière de sécurité des Données à caractère personnel ; à informer l'Autorité de contrôle britannique (« Information Commissioner's Office » ou « ICO ») de toutes Violations de données à caractère personnel ; à informer les Personnes Concernées des Violations de données à caractère personnel ; à répondre aux demandes d'exercice de droits des Personnes Concernées ; à effectuer des analyses d'impact relatives à la protection des données (« AIPD ») lorsque cela est nécessaire ; et à consulter l'ICO lorsqu'une AIPD indique qu'il existe un risque élevé qui ne peut pas être atténué ;</p>
<p>2.5.5 shall upon the termination of the Services, at Customer's choice, Provider shall either delete or return to Customer all Customer Personal Data, to the extent possible, and shall delete any existing copies of Customer Personal Data unless storage of the same is required by any applicable law. Notwithstanding the foregoing, Provider is not required to delete Customer Personal Data in its archival storage systems; and</p>	<p>2.5.5 à la résiliation des Services,, le Prestataire supprimera ou restituera au Client, selon le choix du Client, toutes les Données à caractère personnel du Client, dans la mesure du possible, et supprimera toutes les copies existantes des Données à caractère personnel du Client, sauf si leur conservation est requise par toute loi applicable. Nonobstant ce qui précède, le Prestataire n'est pas tenue de supprimer les Données à caractère personnel du Client dans ses systèmes de stockage d'archives ; et</p>
<p>2.5.6 shall notify Customer without undue delay upon Provider becoming aware of a</p>	<p>2.5.6 informera le Client sans retard injustifié dès que le Prestataire en aura pris</p>

<p>Personal Data Breach affecting Customer Personal Data, providing Customer with sufficient information to allow Customer to meet any obligations to report or inform Data Subjects or Supervisory Authorities of the Personal Data Breach under the Data Protection Laws.</p>	<p>connaissance, de toute Violation de données à caractère personnel affectant les Données à caractère personnel du Client, en fournissant au Client suffisamment d'informations pour lui permettre de satisfaire à ses obligation de notifier ou d'informer les Personnes Concernées ou les Autorités de Contrôle de ladite Violation de données à caractère personnel en vertu des Lois sur la protection des données.</p>
<p>2.6 To the extent the CCPA applies to the Processing of Customer Personal Data, Provider:</p>	<p>2.6 Dans la mesure où le CCPA s'applique au Traitement des Données à caractère personnel du Client, le Prestataire :</p>
<p>2.6.1 shall not: (a) "sell" or "share" Customer Personal Data, as "sell" and "share" are defined under CCPA; (b) retain, use, or disclose Customer Personal Data: (i) for any purpose other than those listed in Schedule 1, unless permitted by CCPA, (ii) for a commercial or any other purpose other than for the specific purpose of providing, managing, or supporting the Services, or as otherwise permitted by the CCPA, or (iii) outside of the direct business relationship between Provider and Customer, unless expressly permitted by CCPA; or (c) combine Customer Personal Data with Personal Data subject to the CCPA from another Provider customer, unless permitted by CCPA;</p>	<p>2.6.1 ne doit pas : (a) « vendre » ou « partager », au sens du CCPA, les Données à caractère personnel du Client ; (b) conserver, utiliser, ou divulguer les Données à caractère personnel du Client : (i) à des fins autres que celles énumérées à l'Annexe 1, sauf lorsque le CCPA le permet, (ii) à des fins commerciales ou à toute autre fin que celle spécifiquement liée à la fourniture, la gestion ou au support des Services, ou tel qu'autorisé par ailleurs par le CCPA, ou (iii) en dehors de la relation commerciale directe entre le Prestataire et le Client, sauf lorsque le CCPA le permet ; ou (c) combiner les Données à caractère personnel du Client avec les Données à caractère personnel soumises au CCPA d'un</p>

			autre client du Prestataire, sauf si le CCPA le permet ;
2.6.2	shall notify Customer no later than ten business days after its determination that it can no longer meet its obligations under CCPA; and	2.6.2	informera le Client au plus tard dix jours ouvrables après avoir déterminé qu'il n'est plus en mesure de respecter ses obligations en vertu du CCPA ; et
2.6.3	hereby grants Customer the right, upon notice, to take reasonable and appropriate steps to stop and remediate any of Provider's use of Customer Personal Data.	2.6.3	accorde par les présentes au Client le droit, sur notification, de prendre des mesures raisonnables et appropriées pour arrêter et remédier à toute utilisation des Données à caractère personnel du Client par le Prestataire.
2.7	Provider Personnel	2.7	Personnel du Prestataire
	Provider shall take reasonable steps to ensure the reliability of any of its personnel who has access to Customer Personal Data and ensure all such individuals are subject to confidentiality undertakings or obligations of confidentiality.		Le Prestataire prendra des mesures raisonnables pour assurer la fiabilité de tout membre de son personnel ayant accès aux Données à caractère personnel du Client et s'assurera que toutes ces personnes sont soumises à des engagements de confidentialité ou à des obligations de confidentialité.
2.8	Sub-processing	2.8	Sous-traitance ultérieure
2.8.1	Provider may, and Customer provides its general written authorization for Provider to, engage any Sub-processor as necessary to provide the Services under the Subscription Agreement or this Agreement.	2.8.1	Le Client confère au Prestataire une autorisation générale de sous-traitance permettant au Prestataire d'engager tout Sous-traitant ultérieur nécessaire à la fourniture des Services en application du Contrat d'Abonnement ou du présent Accord.
2.8.2	Provider shall make available an up-to-date list of the Sub-	2.8.2	Sur demande écrite du Client, le Prestataire mettra à

<p>processors it has appointed upon written request from Customer. To the extent legally permitted by Data Protection Laws, Customer may reasonably object in writing to Provider's appointment of a new Sub-processor, provided that such objection is based on reasonable grounds relating to data protection. In such event, the parties will discuss such concerns in good faith with a view to achieving resolution.</p>	<p>sa disposition une liste à jour des Sous-traitants ultérieurs qu'elle aura désignés. Dans la mesure permise par les Lois sur la protection des données, le Client peut raisonnablement s'opposer par écrit à la désignation par le Prestataire d'un nouveau Sous-traitant ultérieur, à condition que cette objection soit fondée sur des motifs raisonnables relatifs à la protection des données. Dans ce cas, les parties discuteront de bonne foi de ces motifs d'objection en vue de parvenir à une solution.</p>
<p>2.8.3 To the extent Provider engages a Sub-processor for carrying out specific processing activities on behalf of Customer, equivalent obligations in this Agreement shall be imposed on Sub-processor. Where that Sub-processor fails to fulfil its data protection obligations, Provider shall remain fully liable to Customer for the performance of the Sub-processor's obligations.</p>	<p>2.8.3 Dans la mesure où le Prestataire engage un Sous-traitant ultérieur pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du Client, des obligations équivalentes au présent Accord seront imposées au Sous-traitant ultérieur. Lorsque le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Prestataire demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.</p>
<p>3. Customer's Obligations</p>	<p>3. Obligations du Client</p>
<p>3.1 Customer shall at all times comply with Data Protection Laws when processing Personal Data in connection with the Subscription Agreement, including any Personal Data it has received or that has otherwise been made available to it in connection with the Platform.</p>	<p>3.1 Le Client devra à tout moment se conformer aux Lois sur la protection des données lors du Traitement des Données à caractère personnel en lien avec le Contrat d'Abonnement, y compris toute Donnée à caractère personnel qu'il a reçue ou qui lui ont été mises à disposition d'une autre</p>

<p>Customer represents it has the lawful right and authority to provide Customer Personal Data to Provider in connection with the performance of the Subscription Agreement and this Agreement.</p>	<p>manière via la Plateforme. Le Client déclare qu'il a le droit et les autorisations nécessaires pour fournir les Données à caractère personnel du Client au Prestataire dans le cadre de l'exécution du Contrat d'Abonnement et du présent Accord.</p>
<p>3.2 Customer shall notify Provider of any consumer requests made pursuant to CCPA that Provider must comply with and shall provide any information necessary for Provider to so comply.</p>	<p>3.2 Le Client informera le Prestataire de toute demande de consommateur faite en vertu du CCPA à laquelle le Prestataire doit se conformer et fournira au Prestataire toute information nécessaire au Prestataire pour s'y conformer.</p>
<p>3.3 Any material breach of the Data Protection Laws by the Customer shall, if not remedied within 30 days of written notice from Provider, entitle Provider to terminate this Agreement with immediate effect.</p>	<p>3.3 Toute violation substantielle des Lois sur la protection des données par le Client donnera, si elle n'est pas corrigée dans les 30 jours suivant une notification écrite du Prestataire, le droit au Prestataire de résilier le présent Accord avec effet immédiat.</p>
<p>4. Mutual Obligations</p>	<p>4. Obligations mutuelles</p>
<p>Each party shall assist the other in complying with all applicable requirements of the Data Protection Laws.</p>	<p>Chaque partie aidera l'autre à se conformer à toutes les exigences applicables des Lois sur la protection des données.</p>
<p>5. Audit rights</p>	<p>5. Droits d'audit</p>
<p>Provider shall make available to Customer on reasonable request information necessary to demonstrate compliance with Article 28 of GDPR, Article 28 of UK GDPR, and any applicable US Data Protection Law. To the extent legally required, Provider shall allow for and contribute to audits, including inspections, by Supervising Authorities in relation to the Processing of Customer Personal Data at Customer's expense.</p>	<p>le Prestataire mettra à la disposition du Client, à sa demande raisonnable, les informations nécessaires pour démontrer sa conformité à l'Article 28 du RGPD, à l'Article 28 du RGPD UK et à toute Loi américaine sur la protection des données. Dans la mesure où la loi l'exige, le Prestataire permettra et contribuera, aux frais du Client, aux audits et inspections réalisés par les Autorités de contrôle en ce qui concerne le Traitement des Données à caractère personnel du</p>

<p>Customer shall provide Provider with advanced notice of such audits.</p>	<p>Client. Le Client informera au Prestataire à l'avance de ces audits.</p>
<p>6. Data Transfer</p>	<p>6. Transfert de données</p>
<p>6.1 Customer authorizes Provider to transfer and process any Customer Personal Data subject to the GDPR or UK GDPR outside of the European Economic Area and the United Kingdom in order to provide the Services pursuant to the Subscription Agreement, provided that Provider has taken appropriate measures designed to ensure the transfer and resulting processing is in compliance with Data Protection Laws.</p>	<p>6.1 Le Client autorise le Prestataire à transférer et traiter toutes Données à caractère personnel du Client soumises au RGPD ou au RGPD UK en dehors de l'Espace économique européen et du Royaume-Uni afin de fournir les Services conformément au Contrat d'Abonnement, à condition que le Prestataire ait pris les mesures appropriées pour s'assurer que le transfert et le traitement qui en résulte sont conformes aux Lois sur la protection des données.</p>
<p>6.2 In relation to transfers of Customer Personal Data which require such additional protection, the EU SCCs shall apply, completed as follows:</p>	<p>6.2 En ce qui concerne les transferts de Données à caractère personnel du Client qui nécessitent une telle protection supplémentaire, les CCT UE s'appliqueront, comme suit :</p>
<p>6.2.1 Module Two will apply (as applicable);</p>	<p>6.2.1 Le Module Deux s'appliquera (le cas échéant) ;</p>
<p>6.2.2 In Clause 7, the optional docking clause will not apply;</p>	<p>6.2.2 Dans la Clause 7, la clause d'amarrage facultative ne s'appliquera pas ;</p>
<p>6.2.3 In Clause 9, Option 2 will apply, and the time period for prior notice of Sub-processor changes shall be set out in this Agreement;</p>	<p>6.2.3 Dans la Clause 9, l'Option 2 s'appliquera, et le délai de notification préalable des modifications de la liste de Sous-traitants ultérieurs sera celui défini dans le présent Accord ;</p>
<p>6.2.4 In Clause 11, the optional language will not apply;</p>	<p>6.2.4 Dans la Clause 11, la mention facultative ne s'appliquera pas ;</p>

<p>6.2.5 In Clause 17, Option 1 will apply, and the EU SCCs will be governed by French law;</p>	<p>6.2.5 Dans la Clause 17, l'Option 1 s'appliquera, et les CCT UE seront régies par le droit français ;</p>
<p>6.2.6 In Clause 18(b), disputes shall be resolved before the courts of Ireland;</p>	<p>6.2.6 Dans la Clause 18(b), les différends seront résolus devant les tribunaux irlandais ;</p>
<p>6.2.7 Annex I of the EU SCCs shall be deemed completed with the information set out in Schedule 1 to this Agreement, as applicable; and</p>	<p>6.2.7 L'Annexe I des CCT UE sera réputée complétée avec les informations figurant à l'Annexe 1 du présent Accord, le cas échéant ; et</p>
<p>6.2.8 Subject to Section 4 of this Agreement, Annex II of the EU SCCs shall be deemed completed with the information set out in Schedule 2 of this Agreement.</p>	<p>6.2.8 Sous réserve de l'article 4 du présent Accord, l'Annexe II des CCT UE sera réputée complétée avec les informations figurant à l'Annexe 2 du présent Accord.</p>
<p>6.3 In relation to transfers of Customer Personal Data which require such additional protection, the UK SCCs shall apply, completed as follows:</p>	<p>6.3 En ce qui concerne les transferts de Données à caractère personnel du Client qui nécessitent une telle protection supplémentaire, les CCT UK s'appliqueront, comme suit :</p>
<p>6.3.1 In Table 1 of the UK SCCs, the parties' details and key contact information are located in Annex 1(A) of Schedule 1 of this Agreement;</p>	<p>6.3.1 Dans le Tableau 1 des CCT UK, les coordonnées des parties et de leurs points de contact figurent à l'Annexe 1(A) de l'Annexe 1 du présent Accord ;</p>
<p>6.3.2 In Table 2 of the UK SCCs, information about the version of the EU SCCs which the UK SCCs are appended to and the modules and selected clauses is located in Section 6.2 of this Agreement; and</p>	<p>6.3.2 Dans le Tableau 2 des CCT UK, les informations à propos de la version des CCT UE auxquels les CCT UK sont annexées, ainsi que les modules et les clauses sélectionnées figurent à la</p>

	Section 6.2 du présent Accord ; et
6.3.3 In Table 3 of the UK SCCs: The required information is set out in the Schedules to this Agreement.	6.3.3 Dans le Tableau 3 des CCT UK : les informations requises figurent dans les Annexes au présent Accord.
Schedule 1 – Description of the Processing / Transfer	Annexe 1 : Description du traitement / transfert
<u>Annex 1(A): List of Parties</u>	<u>Annexe 1(A) : Liste des Parties</u>
Data Importer: Datassential, Inc., address as identified in the Product Order Form	Importateur de données : Datassential, Inc., adresse telle qu'identifiée dans la Commande
Contact person's name, position and contact details: Molly Josh, CFO, molly@datassential.com	Nom, fonction et coordonnées de la personne à contacter : Molly Josh, Directrice Financière, molly@datassential.com
Role: Processor	Rôle : Sous-traitant
Data Exporter: Customer, address and contact point each as identified in the Product Order Form	Exportateur de données : Client, les adresse et point de contact du Client étant ceux figurant dans la Commande
Role: Controller	Rôle : Responsable du traitement
<u>Annex 1(B): Description of Processing / Transfer</u>	<u>Annexe 1(B) : Description du traitement / du transfert</u>

1. SCOPE AND SUBJECT MATTER OF THE PROCESSING: The subject matter of the processing is set out in the applicable Platform Subscription Agreement and Product Order Form.	1. ÉTENDUE ET OBJET DU TRAITEMENT : L'objet du traitement est défini dans le Contrat d'Abonnement et la Commande.
2. NATURE AND PURPOSE OF PROCESSING: The provision of access to and use of the SNAP! platform developed by Provider, as further documented in the Platform Subscription Agreement and Product Order Form.	2. NATURE ET FINALITÉ DU TRAITEMENT : La fourniture de l'accès et d'un droit d'utilisation de la plateforme SNAP! développée par le Prestataire, tel que détaillé dans le Contrat d'Abonnement et la Commande.
3. FREQUENCY AND DURATION OF THE PROCESSING: continuous, and for the purposes stipulated in the Platform Subscription Agreement.	3. FRÉQUENCE ET DURÉE DU TRAITEMENT : traitement continu pour les finalités stipulées dans le Contrat d'Abonnement à la Plateforme.
4. TYPES OF DATA: Contact details of Customer employees, contacts, customers, and leads including name, email address, postal address, phone number, job title, and employer name.	4. TYPES DE DONNÉES : Coordonnées des salariés, points de contact du Client, clients et prospects du Client, y compris le nom, l'adresse e-mail, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'intitulé du poste et le nom de l'employeur.
5. CATEGORIES OF DATA SUBJECT: Customer contacts, customers, and leads.	5. CATÉGORIES DE PERSONNES CONCERNÉES : Points de contacts du Client, clients et prospects.
<u>Annex 1(C): Competent Supervisory Authority</u>	<u>Annexe 1(C) : Autorité de contrôle</u>
When subject to GDPR, the Data Protection Authority is the French Data Protection Authority (CNIL). When subject to UK GDPR, the Information Commissioner's Office.	Lorsque le Traitement de Données à caractère personnel est soumis au RGPD, l'Autorité de contrôle est l'Autorité de contrôle française (la CNIL). Lorsque le Traitement de Données à caractère personnel est soumis au RGPD UK, l'Autorité de contrôle est l'ICO.
Schedule 2 – Security Measures	Annexe 2 : Mesures de sécurité
<ul style="list-style-type: none"> Access controls, physical restrictions, training, data recovery procedures, malicious software prevention, security incident management, and including, as appropriate, the 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles d'accès, restrictions physiques, formation, procédures de récupération des données, prévention des logiciels malveillants, gestion des incidents de sécurité et, le cas échéant, les différentes mesures

measures referred to in Article 32(1) of the GDPR and UK GDPR;	mentionnées à l'article 32(1) du RGPD et du RGPD UK ;
<ul style="list-style-type: none">• A detailed, current account of relevant security measures implemented by the relevant Provider entity is available on written request by the Customer.	<ul style="list-style-type: none">• Un compte rendu détaillé et à jour des mesures de sécurité pertinentes mises en œuvre par l'entité Datassential concernée est disponible sur demande écrite du Client.